

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 22 mai 2017

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le vingt-deux mai deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : Jean-Claude ARMAND, Patrick BEZIAT, Karine BIANCHERI, Janine CLOT, Yves GRUVEL, Olivier LABADIE, Georges PIOMBO, Isabelle POIRIER,

Absent excusé ayant donné procuration : François SAVIGNAC à Yves GRUVEL, Philippe BOUQUET à Jean-Claude ARMAND,

Absents : Maëva BOURGEOIS, David DE MONTFUMAT, Frédérique HOULLIER, Pierre LATTUCA, Bernadette MATILLA,

Secrétaire de séance : Janine CLOT

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame Janine CLOT pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 03 avril 2017
2. Décision modificative Budget 2017 de la M14
3. Jury d'assises – Etablissement de la liste préparatoire pour l'année 2018
4. Programme de voirie 2017 : convention constitutive d'un groupement de commande

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, du Conseil Départemental de l'Hérault, de la Préfecture, de l'Europe et de la Région pour la création de jardins familiaux.
- Demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Préfecture pour la réfection de voiries.

Ces nouveaux points sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 AVRIL 2017

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) DÉCISION MODIFICATIVES BUDGET 2017 DE LA M14

CRÉDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Article	Op.	Objet	Montant
D	F	011	60812		Énergie – électricité	-5.00
Total						- 5.00 €
CRÉDITS A RÉDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Article	Op.	Objet	Montant
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	- 5.00
Total						- 5.00 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,
Accepte cette délibération de décisions modificatives

3) JURY D'ASSISES – ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATIVE POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux articles 261 et suivants du Code de procédure pénale, il doit être procédé, comme chaque année à la même époque, à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, par tirage au sort désigne :

- Madame BORG épouse BONVILLAIN Ludivine, née le 08/09/1986
Adresse : 280 Chemin des Cornies – 34160 SAINT JEAN DE CORNIES
Profession : Secrétaire de Direction

- Madame LABORIE épouse AMIDOUCHE Marjolaine Rose Julie, née le 04/12/1985
Adresse : 41 Chemin des Écoliers – 34160 SAINT JEAN DE CORNIES
Profession : Sans profession

- Monsieur Adrien VILLENEUVE, né le 02/08/1988
Adresse : 454 Route de Saint Drézéry – 34160 SAINT JEAN DE CORNIES
Profession : Directeur Centre de Loisirs

Pour figurer sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2018.

4) PROGRAMME DE VOIRIE 2017 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques qui pourrait intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et les communes de Buzignargues, Combaillaux, Fontanès, Guzargues, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cornies, Saint Martin de Londres, Sauteyrargues, Saint Vincent de Barbeyrargues, Vacquières, Viols le Fort, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes pour la réalisation du programme voirie 2017.

Sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes cette convention prévoit :

De désigner en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

De donner mandat à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup de signer, notifier et exécuter le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun.

De reconnaître la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup compétente pour la passation et l'exécution du marché à intervenir, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux.

Que l'organe délibérant du coordonnateur autorisera le Pouvoir Adjudicateur du coordonnateur à signer avec le titulaire.

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► ADOPTE le programme des travaux de voirie 2017 présenté,

► ADOPTE le projet de convention présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération, relative à la constitution d'un Groupement de Commandes Publiques entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et les communes de Buzignargues, Combaillaux, Fontanès, Guzargues, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cornies, Saint Martin de Londres, Sauteyrargues, Saint Vincent de Barbeyrargues, Vacquières, Viols le Fort, pour la réalisation du programme de Voirie 2017 conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 Juillet 2015 relatif aux groupements de commandes.

► HABILITE le Maire à signer la convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

► PRECISE que le financement de ce programme sera inscrit au Budget de la Commune

5) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT, DE LA PRÉFECTURE, DE L'EUROPE ET DE LA RÉGION POUR LA CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux pour la création de jardins familiaux.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 30.000 € H.T.

Afin de pouvoir créer ces jardins familiaux, il y a lieu de demander une aide financière à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, au Conseil Départemental de l'Hérault et à la Préfecture, à l'Europe et à la Région.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, au Conseil Départemental de l'Hérault, à la Préfecture, à l'Europe et à la Région pour la création de jardins familiaux.

6) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT, DE LA PRÉFECTURE, DE L'EUROPE ET DE LA RÉGION POUR LA RÉFECTION DES VOIRIES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux pour la réfection de voiries.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 30.000 € H.T.

Afin de pouvoir réaliser ces réfections de voirie, il y a lieu de demander une aide financière à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, au Conseil Départemental de l'Hérault, à la Préfecture, à l'Europe et à la Région

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, au Conseil Départemental de l'Hérault, à la Préfecture, à l'Europe et à la Région pour la réfection de voirie.

La séance est levée à 21 heures 04 minutes

Jean-Claude ARMAND

Patrick BEZIAT

Karine BIANCHERI

~~Philippe BOUQUET~~
(Jean-Claude ARMAND)

~~Maëva BOURGEOIS~~

Janine CLOT

~~David de MONTFUMAT~~

Yves GRUVEL

~~Frédérique HOULLIER~~

Olivier LABADIE

~~Pierre LATTUCA~~

~~Bernadette MATILLA~~

Georges PIOMBO

Isabelle POIRIER

~~François SAVIGNAG~~
(Yves GRUVEL)